

1 300 sessions



LE MONITEUR.fr

L'ACTUALITÉ EN CONTINU ET LES SERVICES DE LA CONSTRUCTION

<http://www.lemoniteur.fr/133-amenagement/article/actualite/775946-amenagement-strasbourg-devoile-ses-ambitions>

Aménagement : Strasbourg dévoile ses ambitions

Laurent Miguet, du bureau de Strasbourg | 10/01/2011 | 16:31 | Aménagement



© Code de la rue Strasbourg
Légende: Strasbourg profite du décret "code de la rue" pour amener 75 % de ses surfaces viaires en zone 30.

Sous le titre « Code de la rue, une nouvelle façon de vivre la ville » Strasbourg donne rendez-vous aux collectivités locales le 3 février. Lemoniteur.fr en profite pour lever un coin du voile sur les ambitions municipales dans le domaine de l'aménagement et des déplacements.

« Le 30 devient la règle, et le 50 l'exception » : adjoint au maire de Strasbourg chargé de l'urbanisme, Alain Jund interprète dans ces termes les conséquences du décret sur les zones 30, applicable

depuis le 31 juillet dernier (décret 2008-754 de la loi sur l'air).

D'ici à la fin du mandat, les zones 30 couvriront 75 % des surfaces viaires, au lieu de 10 % aujourd'hui. Première ville de France pour la part modale du vélo avec 15 % du total des déplacements par ce moyen de transport, la ville compte sur cette mesure pour changer de braquet : « Dans des quartiers défavorisés comme Hautepierre, le vélo ne dépasse pas 3 % des déplacements. La mise en application de l'idée de « ville 30 » peut transformer profondément les choses », espère Alain Jund. Depuis septembre dernier, la mise en place de Vél'hop, le premier système français de vélos en libre service déconnecté de la publicité, s'inscrit déjà dans cette perspective

Sans équivalent parmi les grandes villes de France, l'ambition municipale implique de profondes transformations de l'espace public. Trois projets déjà engagés donnent le ton : l'agence d'architecte marseillaise Stoa conduit les études sur les déplacements piétons, avec le bureau d'études Roland Ribl & Associés, spécialiste des déplacements doux ; aux côtés du paysagiste Alfred Peter, ce dernier pilote les zones de rencontre, où la vitesse limitée à 20 km/h permettra de s'affranchir de signalisations routières ; enfin, la hiérarchisation des voiries reposera sur le spécialiste européen de la planification des transports PTV. Avant l'aboutissement des études, les services municipaux chiffrent à plus de 10 millions d'euros les investissements nécessaires à l'adaptation de l'espace public.

Une base de données en gestation

Directeur de PTV France, Frédéric Reutenauer établira le lien entre la politique strasbourgeoise et la rencontre du 3 février, montée en partenariat avec le club des villes et territoires cyclables, avec une intervention intitulée : « Strasbourg, toute la ville à 30, comment ? » Outre l'expérience pilote de

Lorient, des éléments de réponse proviendront de la voisine suisse de l'Alsace : Alain Groff, directeur du service mobilité de Bâle Ville, exposera la méthode bâloise de généralisation des zones 30. « Il s'agit du premier colloque consécutif au code de la rue », précise Alain Jund. A l'issue de la rencontre, un thésaurus donnera accès à une base de données. Les internautes pourront également accéder à certaines des interventions de la rencontre.

Inscriptions en ligne : [cliquez ici](#)

Laurent Miguet, du bureau de Strasbourg | [Source LE MONITEUR HEBDO](#)